

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Biarritz

Introduction

Forte de ses 1600 adhérents, l'association Atelier Vélo Txirrind'Ola promeut la démocratisation et l'utilisation du vélo en tant que moyen de transport. Txirrind'Ola souhaiterait devenir un acteur incontournable du vélo en ville aux yeux des élus et des collectivités en s'appuyant sur l'expérience et les compétences techniques de ses membres. Notre plaidoyer complet ici : <https://txirrindola.org/plaidoyer2020/>

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 :

Créer un réseau express vélo Des actions concrètes sont nécessaires pour préserver la qualité de vie et la santé des habitants du Pays Basque, où les transports représentent le premier poste d'émission de CO2.

Pour convertir de nouveaux usagers à la pratique du vélo (notamment les enfants, les familles et les seniors), il est essentiel d'avoir un réseau cyclable structurant, continu et sécurisé.

Ce réseau express Réseau Vélo R(Ê)VÉ reliant l'ensemble des points d'intérêts de l'agglomération, sans coupure, séparé du trafic automobile et des piétons, permettrait à n'importe quel concitoyen d'avoir à proximité de chez lui une piste cyclable pour aller au travail, à l'école, chez le boulanger ou à la plage (cf carte ci-dessous).

Ce réseau devrait s'appuyer sur l'expertise des aménageurs hollandais, dont le travail à été condensé dans le document de Paris en Selle.

Selon quel calendrier et de quelle manière envisagez-vous mettre en place un réseau cyclable express (lisible, cohérent, continu et prioritaire) ?

Action n°2 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Pour garantir dans le temps un réseau cyclable efficace, une agglomération doit allouer des moyens appropriés. En effet, les vélos étant plus sujets aux crevaisons et aux chutes, un soin particulier doit être apporté à l'entretien des aménagements cyclables.*

Des équipes dédiées et du matériel adapté sont indispensables à l'entretien des infrastructures vélo. Quels moyens humains et matériels vous engagez-vous à mettre en place et quel budget sera strictement alloué à l'entretien du réseau cyclable ?

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°3 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Pour penser la ville comme un lieu de rencontre, il est important de privilégier des modes de déplacement créateurs de lien social, économiques et écologiques et donc de favoriser au mieux les déplacements doux et réduire les modes de déplacements individuels motorisés.

Il est nécessaire de donner la priorité aux usagers dans l'ordre suivant : aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et en dernier lieu aux véhicules individuels motorisés.

Cette logique d'aménagement permettra de résoudre de nombreux conflits, notamment entre les modes de déplacement doux, grâce à une prise en considération en amont de ces derniers à l'occasion

des études de réfections de voirie.

Vous engagez-vous à respecter systématiquement cet ordre de priorité et de quelle manière envisagez-vous le réajustement du partage de l'espace public ?

Action n°4 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement :

Un réseau cyclable performant doit également s'accompagner de nombreux stationnements vélos. Pour redynamiser le centre-ville et favoriser l'économie locale, mais également l'accès à la culture et au sport, il est en effet important pour les cyclistes de pouvoir garer facilement leurs véhicules et les prévenir du vol. L'implantation de ces infrastructures doit également permettre une intermodalité efficace (stationnements près des gares par exemple).

Comment envisagez-vous le déploiement d'un parc de stationnements vélo adapté ?

Promouvoir une culture vélo

Action n°5 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo et ceux se sentant en insécurité à vélo en ville, comme le fait déjà l'atelier vélo Txirrind'Ola. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect des usagers les plus vulnérables dans l'espace public.

De quelle manière permettrez-vous aux jeunes d'apprendre à circuler à vélo en ville avant leur entrée au collège grâce à des encadrants formés à la mobilité vélo ? Par ailleurs, comment soutiendrez-vous les associations locales d'usagers de la bicyclette pour leur permettre de proposer des séances d'éducation à la mobilité vélo, y compris auprès des adultes et des publics aux besoins plus spécifiques (salariés, chômeurs, retraités, handicapés...) ?

Action n°6 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Afin de faire respecter les droits et les devoirs de l'ensemble des usagers de la voirie, les forces de l'ordre doivent être sensibilisées aux problématiques rencontrées par les cyclistes en ville et formées aux spécificités du code de la route les concernant : respect des SAS vélo, des pistes et des bandes cyclables, des distances de sécurité etc.

Action n°7 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Depuis sa mise en application, la loi LOM offre la possibilité aux entreprises et aux administrations d'attribuer à leurs salariés un forfait mobilités durables et une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduirez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Action n°8 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

Action n°9 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Sachant que près du

tiers des accidents mortels à vélo implique des poids lourds en agglomération (analyse de l'accidentalité des cyclistes 2011 de la base VOIESUR du CEREMA), il est indispensable de sensibiliser les chauffeurs de transport en commun au respect des usagers vulnérables : règles de sécurité, aménagements spécifiques, etc.

Quelles mesures avez-vous l'intention de mettre en application pour encourager les entreprises de transports en commun à sensibiliser leurs employés ?